

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 42 (2005)
Heft: 1636

Artikel: La nouvelle formule du logement social
Autor: Marco, Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013432>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La nouvelle formule du logement social

On a coutume de dire et d'écrire qu'à Genève la crise du logement et la difficulté de construire relèvent de questions plutôt conjoncturelles: la protection rigoureuse de la zone agricole, l'égoïsme du voisinage, les exigences des milieux de défense des locataires, le manque d'intérêt financier des promoteurs immobiliers notamment.

Il y a sans doute du vrai dans ces explications, mais on oublie ou, l'on feint d'oublier, les questions structurelles. Les compromis sociaux passés pendant la deuxième moitié du siècle précédent sont remis en question. Ainsi le compromis formalisé dans les conventions collectives de travail cède le pas à la flexibilisation des salaires.

La loi HLM en vigueur, dite loi Dupont, du nom du magistrat qui l'a initiée, date

d'une quarantaine d'années. Elle permet à l'Etat de financer dégressivement pendant vingt ans une part des charges d'exploitation des immeubles de logements sociaux: les loyers, bas au départ, augmentent donc au fil des années. Le succès de la formule reposait sur le pari de l'augmentation constante des revenus réels de la grande majorité des travailleurs.

Des cycles resserrés

Or la crise des années huitante et nonante a mis fin à cet automatisme et entraîné le retour à des cycles économiques dont les phases sont de plus en plus rapprochées. D'une part, après chaque période de dépression, tous les laissés-pour-compte ne retrouvent pas un emploi. D'autre part, les possibilités d'accéder à

un statut économique supérieur s'ameublent fortement pour un nombre non négligeable de salariés. La société, jusqu'à relativement homogène, devient multiple et hétérogène.

La demande de logements à bon marché change, alors que le parc de logements subventionnés diminue constamment. Il est donc nécessaire de revoir la nature de celui-ci. C'est le sens d'un projet de loi déposé par le Conseil d'Etat visant la fin du régime HLM et la création d'un «socle» permanent de logements à loyers modérés, le «logement économique pérenne». Ce socle devrait atteindre 20% du parc immobilier cantonal d'ici quinze ans, soit environ 40 000 logements. Encore faut-il qu'un plan d'action concrétise cette idée innovante. dm

Recherche: l'émotivité des scientifiques

On se souvient du tollé provoqué en 2001 par la mise à l'écart des projets de sciences sociales dans le choix des premiers pôles de recherche nationaux. Pour corriger ce déséquilibre, la Confédération a lancé en 2003 un nouveau programme réservé à ces disciplines.

On vient d'apprendre que le Fonds national de la recherche scientifique, après examen par des experts étrangers de renom, a sélectionné six programmes, dont un seul émane d'une université romande, en l'occurrence Genève. Le recteur de l'Alma mater genevoise estime que ce choix n'est pas proportionnel aux forces des universités romandes (*Le Temps*, 18 février 2005). Voilà donc que le très helvétique principe de la proportionnalité fait son entrée dans les critères de qualification de la recherche scientifique.

Pourtant, en 2001, on n'a pas entendu les universitaires romands s'étonner du fait que la moitié des 14 projets retenus concernait la Suisse romande. Un choix manifestement discriminatoire à l'égard de leurs collègues alémaniques.

Il est vrai que l'enjeu financier de cette nouvelle vague de pôles de recherche n'est pas anodin, puisque Berne prévoit d'y consacrer la coquette somme de dix millions de francs pour une période de quatre ans. D'où probablement l'émotion des perdants qui se raccrochent à des arguments que la raison peine à valider. Mais qu'on se rassure: le programme genevois retenu va certainement nous expliquer les mécanismes qui brouillent parfois la raison raisonnée des scientifiques, puisqu'il porte sur les émotions dans le comportement individuel et les processus sociaux... jd

Egalité: une avancée historique pour les femmes

Le parlement de la commune de Muri, la *Golden Küste* de Berne, a depuis le 17 février 2005 une majorité féminine: vingt et une femmes et dix-neuf hommes représentent la population. Le fait est historique puisque c'est une première en Suisse, en tout cas pour les communes de plus de dix mille habitants. L'histoire est jolie et vaut la peine d'être contée.

En septembre dernier, Francesca Ruta, celle par qui la majorité a basculé, fête son 18^e anniversaire. Elle se porte candidate sur la liste socialiste pour les prochaines élections. Elle est gymnasiennne et parle couramment nos trois langues officielles. Un mois plus tard, elle vote pour la première fois et voilà qu'elle est la première viennent-ensuite, ex æquo avec un autre candidat. En janvier, un député socialiste quitte la commune et il s'agit de le remplacer. La loi dans le canton de Berne résout le problème par un tirage au sort. Celui-ci a justement eu lieu le 17 février dernier.

Cette élection est également une victoire pour les jeunes. Muri est une commune bourgeoise d'ambassades, de médecins et de fonctionnaires. Francesca Ruta, qui est une altermondialiste active, a été élue par les jeunes de tous bords, particulièrement par ceux qui ont son âge et qui votaient pour la première fois. C'est un encouragement pour tous ceux qui doutent de l'utilité de se rendre aux urnes. cr